

Audience en référé pour réintégrer les salariés Pamar

AIX-EN-PROVENCE

Le jugement sera rendu le vendredi 12 décembre.

Enfin, après deux renvois, l'audience en appel des salariés de la blanchisserie marseillaise Pamar s'est tenue devant la Cour d'Appel des Prud'Hommes. Ce mercredi après deux longues années de procédure, la dizaine d'employés de cette blanchisserie, sous le giron de la GIE Sainte-Marguerite, ont de nouveau mené leur dossier face à la justice. « On vient chercher la réintégration en référé des salariés parce que les licenciements sont nuls, contextualise M^e Steve Doudet, avocat des salariés. Ces

licenciements contreviennent à l'exercice du droit d'alerte et de retrait, aux dispositions protégeant les salariés du harcèlement moral, ils contreviennent à l'exercice du droit d'alerte sanitaire et environnemental, ainsi qu'au statut du lanceur d'alerte. » Pour cause, en décembre 2023, les salariés de la blanchisserie font valoir leur droit de retrait après que des menaces de mort aient été proférées à leur rencontre sur le parking de leur lieu de travail. « Un droit de retrait transformé en conflit social », estime à la barre M^e Nicolas François, représentant la blanchisserie. La direction ne réagira pas, avant de les licencier au printemps 2024 : décision rejetée par les Prud'Hommes, qui demandera la réintégration des travailleurs de la blanchisserie.

La direction, elle, avait fait appel de cette décision. « Après toutes ces années difficiles, on aurait pu vivre des minima sociaux, accepter les dommages. Mais on se lève tous les matins pour notre dignité, donner un exemple à nos enfants », rappelle Kalathoumi Ibouroi, déléguée syndicale (CGT) du personnel. À ce conflit s'ajoutent des « humiliations régulières » venant de supérieurs, mais aussi des manquements à l'hygiène « graves » selon les salariés, qui ont déjà saisi l'inspection du travail (Dreets) à ce sujet. M^e Steve Doudet plaide de son côté pour la confirmation de réintégration du personnel, une augmentation du quantum à 5 000 euros pour la CGT. Le jugement sera rendu le 12 décembre.

E.B.-G.



Les salariés de la blanchisserie « espèrent » pouvoir réintégrer leur lieu de travail prochainement. PHOTO E.B.-G.